COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2012

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Hervé CASTAINGS, Mme Virginie BONNET, Mr Arnaud MIGNARD et Mr Patrice GEIGER.

Absents: Mme Solange DUTOUR, Mr Gérard BRUEL

<u>Procuration</u>: Mme Solange DUTOUR à Mr Arnaud MIGNARD, Mr Gérard BRUEL à Mr Jean-Luc DURRIS.

Après rappel des décisions prises lors du Conseil précédent, l'ordre du jour est déroulé :

BATIMENTS:

Réfection intérieure de l'église:

Le lancement de consultation d'entreprises a été effectué début mai. Le dossier d'appel d'offres a été transmis à 6 entreprises. 3 sont déjà venues visiter l'Eglise afin d'établir leur devis.

La date limite de réception des dossiers est prévue le vendredi 1^{er} juin à 12H00. La commission d'appel d'offres a été convoquée le 1^{er} juin (pour l'ouverture des plis) (vendredi 1^{er} juin à 14H00) et le 14 juin (choix de l'entreprise) pour le choix de l'entreprise. Le planning des travaux s'échelonnera de fin août jusqu'à mi octobre.

Le déménagement des bancs est prévu entre le 20 et le 28 août (tous les bénévoles sont invités pour aider à ce déménagement)

La commission bâtiment a visité l'Eglise de Bussières, pour s'inspirer de la décoration intérieure, réalisée en plusieurs couleurs (ton pastel).

Il sera demandé à l'entreprise choisie de réaliser un essai des teintes sur chaque partie à peindre. Un avis sera demandé à plusieurs groupes de travail qui sera composé du Conseil Municipal, les gens de la paroisse, une population très jeune et une population plus avancée dans l'âge, afin de recueillir le maximum d'avis avant le choix définitif des couleurs.

Toitures des vestiaires du foot et des boules :

Il a été prévu lors de l'élaboration du budget, la réfection des toitures des vestiaires du football club et du local des boules en raison de leur vétusté.

2 entreprises ont présenté des devis au conseil municipal proposant différentes solutions techniques (couverture en tuiles ; en bac acier imitation tuiles, bac acier isolé).

Après examen de devis reçus, la Société CHANCOLON est retenue pour réaliser la toiture du local foot (en bac imitation tuiles de couleur rouge et isolation pour un montant de 8 183 €) ainsi que la toiture du local boules (tuiles et isolation pour un montant de 6 763 €)

VIE ASSOCIATIVE:

Création d'un cours de tennis:

Mr Le Maire explique au Conseil Municipal que le terrain de tennis municipal a disparu en 1999, lors de l'achat de cette propriété par un particulier. Suite à la demande d'administrés et de l'Association Tennis Club de Nervieux et afin de faire revivre ce sport dans la commune de Nervieux, Mr le Maire propose de créer un nouveau terrain de tennis sur le terrain à côté du Cimetière, partiellement aménagé à cet effet. Le montant total des travaux de réalisation de ce terrain devrait s'élever à 30 000 €.

Des aides financières, à hauteur de 55 % du montant total des travaux, seront sollicitées auprès du Conseil Général régional et auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour et 2 voix contre, la création de ce terrain de tennis.

Foire de Grénieux

Monsieur le Maire et le Comité des Fêtes remercient chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées pour le bon déroulement de cette manifestation.

Malgré une météo très pluvieuse, ayant impactée la fréquentation, 360 repas ont été servis.

Toutefois, aucun emplacement ne fut payé, et la traditionnelle remise de récompense n'a pas pu avoir lieu.

L'Association «Comité des Fêtes » a annoncé un manque à gagner conséquent qui pénaliseera également les autres associations participantes (Finerbal et Motoclub). Le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge les frais de location des parkings versés par l'intermédiaire de l'association « Comité des fêtes » organisatrice.

Le Conseil Municipal pense déjà à la Foire de l'année prochaine et il est décidé de réaliser plus de publicité, un chapiteau avec une orientation « produits du terroir », et de fidéliser les forains par des bons « repas ».

VOIRIE/URBANISME:

Etude du trafic:

Pour anticiper la très probable augmentation du trafic routier lié à l'ouverture de l'autoroute A89, une étude du trafic routier va être prochainement lancée afin de connaître le volume exact de voitures et camions qui circulent sur les 5 routes départementales de la Commune.

Acquisition de terrains contournement de Nervieux:

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal de la cession de nombreux terrains agricoles dans le secteur de Bel Air, des Provariaux, donnant l'opportunité de réaliser plusieurs projets.

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet d'aménagement d'une voie de circulation Est/Ouest permettant de relier la Route Départementale n°1 à la Route Départementale 112 ainsi, la demande de création d'un lotissement dans le secteur de Bel Air.

Pour tenir compte des contraintes à venir (hausse du trafic routier sur les routes départementales, aspiration des riverains du Centre Bourg à plus de calme), et de la possibilité d'acquérir les terrains en raison des cessions en cours.

Après concertation et débats, le Conseil Municipal valide :

- 1) l'acquisition d'une parcelle de terrain orientée Est/Ouest dans l'axe du Chemin de Bel Air et reliée à la Route Départementale 1 pour une surface estimée soit 4500 m² à 1 €/m² (450 ml x 10 ml)
- 2) le projet d'achat de terrains sur la parcelle ZN 23, pour une superficie estimée de 5000 m² pour un prix de 1 €/m² en terrain agricole et 0.80 €/m² pour le chemin et ses abords.(10 voix pour, 1 voix contre).

SIEL: Travaux de renforcement de la ligne basse tension à Sugny:

Mr Le Maire rappelle la délibération d'octobre 2011 dans laquelle le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour que la Commune participe à hauteur de 1500 € pour les travaux de réfection de la ligne Basse Tension au lieu dit Sugny

Toutefois, le SIEL et EDF ont contacté la Mairie, car des fils électriques passent au dessus des arbres d'une propriété privée et ce propriétaire a pour obligation d'élaguer les branches des arbres

Le SIEL est dans l'obligation de remplacer les poteaux qui sont devenus obsolètes (normes européennes très précises) et souhaite enterrer les lignes électriques. Pour cela, le SIEL présente à la commune un devis d'un montant de de 56 494 €. Après concertation, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de payer cette somme car il est considéré que cette dépense incombe au SIEL et à EDF et que le montant est beaucoup trop élevé.

Emplois été:

Monsieur le Maire présente 9 candidatures de jeunes qui souhaiteraient travailler cet été pour la commune. Il informe le Conseil Municipal de la réglementation fixant l'âge légal pour travailler à partir de 17 ans.

Après discussion, les élus décident de recruter Rémi PONCHON et Clément VACHERON pour effectuer les travaux d'été (peinture, entretien des espaces verts) pendant les congés des titulaires.

- Inauguration STEP:

L'inauguration de la STEP est prévue le samedi 30 juin 2012 à 10H30, sur site.

Les Sociétés SINBIO (le maitre d'ouvre) et TPCF (le maitre d'ouvrage) participent aux festivités en organisant le vin d'honneur.

Un chapiteau sera monté pour cette occasion.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu en mairie d'administrés dans lequel ces personnes se plaignent de la proximité de la STEP et des conséquences directes qui en découlent : odeurs et bruits. Ces habitants demandent au Conseil Municipal de réaliser un mur afin de limiter ces désagréments. Après discussion, il est décidé de construire un talus de terre sur 20 à 25 mètres de long et de planter des plantes odorantes et des lauriers pour cacher la vue.

QUESTIONS DIVERSES:

Réforme rythme scolaire: Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'AMF dans lequel les Conseils Municipaux devront statuer sur le choix du Mercredi ou Samedi pour le projet gouvernemental d'un retour de l'école sur 5 jours pour les classes de primaire et de maternelle. Le Maire insiste sur les désagréments causés par cette nouvelle organisation sur les activités périscolaires, culturelles, cultuelles et sportives du Mercredi ou Samedi matin qui risquent d'être fortement perturbées voir abandonnées. De plus, cette loi confie aux élus locaux la charge d'une mesure impopulaire, ce qui manque sérieusement de courage de la part du nouveau gouvernement soit disant à l'écoute de la population.

<u>Comptage routier</u>: des devis ont été demandé à deux entreprises. Ce comptage est important à réaliser avant l'ouverture de l'A89 afin de connaître plus précisément le trafic routier.

<u>Lotissement Grénieux</u>: Monsieur le Maire informe les élus des mails échangés avec le pétitionnaire. La commune souhaiterait réduire le nombre de construction prévue dans la première tranche et d'imposer entre 30 et 40 % de terrain d'une surface de de 1000 m2 minimum pour éviter les désagréments d'une forte promiscuité.

<u>Cabinet Notarial</u>: depuis le 9 mai 2012, Maître Charlotte GUILLAUBEY a succédé à Maître Fabienne BARBIER.

Rassemblement des professionnels : les élus envisagent d'organiser une réunion avec l'ensemble des acteurs économiques locaux, afin de mieux les connaître, compte tenu de l'arrivée d'une vingtaine de nouveaux depuis 2 ans.

Une invitation leur sera envoyée pour choisir parmi deux dates de rendez-vous, courant juillet ou septembre.

<u>Conseil Municipal des Enfants</u>: les élections du futur Conseil Municipal des Enfants aura lieu le vendredi 1^{er} juin 2012 à partir de 17H00 en Mairie.

Tous les enfants inscrits sur les listes électorales « CME » ont reçu leur première carte électorale. Ce parcours initiatique (et concret) vise à développer l'esprit civique des enfants et les inciter à participer dans le futur à la vie publique locale.

<u>Tableau de tenue du bureau de vote pour les élections législatives</u>: le tableau de tenue du bureau de vote est partiellement complété. Les personnes intéressées par participer sont invitées à se faire connaître en mairie (de 10H30 à 13H30)

<u>Dépôt technique</u>: des blocs séparatifs en béton ont été mis en place pour différencier les différents matériaux (cailloux et le sable) et éviter le gaspillage.

<u>Fleurissement</u>: le fleurissement de la Commune aura lieu le jeudi 31 mai à partir de 13H30 en mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 29 juin 2012